

TU AS DES DROITS

Tous les enfants et les adolescent.e.s ont les mêmes droits. Filles ou garçons, riches ou pauvres, peu importe leurs origines ou leurs croyances, qu'elles/ils soient - ou non - en situation de handicap, etc., toutes et tous doivent être traité.e.s de la même façon, accéder aux mêmes services et opportunités.



La parole et l'avis de chaque enfant et adolescent.e doivent être pris en compte.

Tu as le droit de t'exprimer et de donner ton opinion, notamment sur les décisions qui te concernent directement à l'école, dans ta famille, avec tes ami.e.s...

En connaissant tes droits, tu peux les faire respecter, pour toi ou pour d'autres enfants. Il existe une Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), qui définit tes droits et contraint les États engagés, comme la France, à les appliquer. Ainsi, tu as le droit de vivre en famille, d'avoir une vie privée, d'être soigné.e, d'accéder à une éducation et aux loisirs, d'avoir un logement, etc., ou encore d'être protégé.e de la violence.



Chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement adapté à ses besoins et de se sentir en sécurité. Tous les enfants et les adolescent.e.s doivent être protégé.e.s par l'État de toutes les formes de maltraitements (violences physiques, psychologiques ou sexuelles, négligences ou abandon) ou de l'exploitation économique, sexuelle ou autre.



SI TU PENSES ÊTRE VICTIME, SI TU CONNAIS UNE PERSONNE VICTIME

de harcèlements, de vol, de violences physiques, d'attouchements et d'agressions sexuelles, de cyberviolences...

au collège ou au lycée, à la maison, sur les réseaux sociaux, au sport, dans la rue, dans les transports...

OU SI TU AS UN DOUTE

TU PEUX CONTACTER LE 116 006

tous les jours de l'année, de 9h à 19h (appel gratuit et anonyme)

Des écoutant.e.s répondront à tes questions et pourront t'orienter vers l'association France Victimes la plus proche.

France Victimes, c'est une Fédération qui réunit 130 associations d'aide aux victimes, partout en France, incluant l'outre-mer.

Dans les associations, des professionnel.le.s seront à ton écoute et t'informeront de tes droits. Elles.ils pourront aussi te proposer une aide gratuite.

Association la plus proche :



COMMENT AGIR ?

Libérer la parole...

Il peut être difficile de parler à une personne de confiance lorsqu'on est victime. Pour autant, c'est une étape importante pour que la situation cesse.

Certaines émotions peuvent t'empêcher de demander de l'aide, comme « la peur des représailles » - c'est-à-dire la peur que la personne se venge après que tu aies révélé les faits - ou le sentiment de honte. Sache qu'elles font obstacle à la libération de ta parole, que tu n'es pas responsable de cette situation, et que tu peux agir.



... et ne pas rester seule.e

Parler des violences que tu vis ou dont tu es témoin, c'est dire que tu ne peux pas les accepter et qu'il est temps qu'elles cessent.

Il est important de ne pas rester isolé.e, même si on t'a demandé de ne rien dire ou si tu penses ne pas avoir été entendu.e ou compris.e. Pour cela, tu peux faire appel à une personne de confiance autour de toi, qui ne va pas te juger et qui respectera tes émotions. Elle/il pourra réfléchir avec toi de cette situation, te proposer de l'aide et te protéger.

Cette personne peut être un membre de ta famille, de ton établissement scolaire comme les professeurs, les infirmiers, les travailleurs sociaux ou les C.P.E, ton médecin, un.e ami.e..., ou encore un.e professionnel.le de l'aide aux victimes.

QUI CONTACTER ?

EN CAS D'URGENCE

17 par téléphone

114 par sms

Ou te déplacer au **commissariat** ou à la **gendarmerie**

LES NUMÉROS NATIONAUX

119 : Numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger

3018 : Numéro dédié aux victimes de cyberviolences

3020 : Numéro dédié aux victimes de harcèlement scolaire

116 006 : Pour être orienté.e vers une association d'aide aux victimes
Ou **victimes@france-victimes.fr**

LES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES



Être écouté.e



Être informé.e



Être accompagné.e